

# S.O.S Rivières & Environnement

32, rue Tour Ronde

17400 Saint-Jean-d'Angély

## Retenue de la Trézence 1990-2003

### Histoire d'un projet comme si... en Charente-Maritime

En 1990, déjà, le département fait comme si c'était gagné. Sans attendre la déclaration d'utilité publique, il fait l'acquisition de mille hectares dans le marais de Saint-Loup près de Tonnay-Boutonne. Il achète les maisons, les bâtiments... Il n'a aucun doute sur la réussite du projet. Ne vient-il pas de réaliser le pont de l'île de Ré... sans permis de construire !

Et pourtant le projet n'aboutit pas. Les irrigants ne veulent pas s'engager à acheter l'eau qu'on amènerait à leurs parcelles. Le Comité de défense du Marais de Saint-Loup, les Verts 17, SOS-Rivières & Environnement font connaître au public les inconvénients et les faiblesses du projet. Le ministère de l'environnement réclame des mesures pour compenser l'intensification de l'irrigation ; le département fait la sourde oreille. Le Conseil d'État, consulté en prévision de la déclaration d'utilité publique, donne un avis défavorable (26 novembre 1991).

En 1995 deuxième tentative, orientée vers l'ostréiculture. Nouvel échec suite à un avis défavorable du Conseil scientifique de l'Agence de bassin qui juge le projet inadapté, voire dangereux, en raison de la présence prévue de fortes teneurs en pesticides dans l'eau de la retenue.

En 1999 le projet revient, repeint en vert, tout pour l'ostréiculture et la nature. On ne propose plus « de rêver à des centaines de milliers d'hectares irrigués en Charente-Maritime » comme en 1990, mais de « rêver au retour de nos saumons ». On voit grand : la zone d'influence du projet est étendue à la Charente jusqu'à Angoulême. L'enquête publique mobilise sept commissaires enquêteurs.

Le 29 janvier 2001 le Premier Ministre Lionel Jospin prend un arrêté déclarant d'intérêt général et d'utilité publique le barrage de la Trézence en Charente-Maritime. Curiosité, ce décret ne porte aucune mention du Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Le ministère de Dominique Voynet s'est opposé jusqu'au bout à ce projet qu'il juge aberrant.

Mars 2001, les Verts 17, SOS-Rivières & Environnement, rejoints par AIE 17, ANPER-TOS, Poitou-Charentes Nature et France Nature Environnement engagent un recours en annulation du décret de Lionel Jospin.

Le temps passe, la majorité politique change. On élabore le SAGE Boutonne et on tente au passage d'instaurer la Trézence comme clé de voûte de la gestion de l'eau dans ce bassin. Protestation des associations qui quittent le SAGE. Finalement on aura une version avec et une version sans. Le ministère de Roselyne Bachelot intervient en faveur du projet de retenue.

Octobre 2003 le Commissaire du gouvernement décide de faire comme si les avantages compensaient les inconvénients et demande au Conseil d'État de ne pas donner suite à la requête des opposants tout en reconnaissant la validité de leurs arguments : projet inadapté, dangereux pour l'environnement, justification économique insuffisante. Cette fois le Conseil général est sûr de son affaire et le fait savoir. Alors, le 22 octobre 2003, quand tombe la décision du Conseil d'État d'annuler le décret de Lionel Jospin, c'est, selon l'expression du journaliste de Sud-Ouest « le KO debout pour le Conseil Général ».

Pour comprendre la raison de ces échecs à répétition il faut prendre conscience qu'il y a toujours eu deux projets Trézence. Il y a la Trézence comme si... dont le Conseil Général fait la publicité en couleur sur papier glacé distribué dans les boîtes aux lettres des contribuables électeurs. C'est la Trézence rêvée. Celle qui apporte une solution à la situation d'anarchie qui règne en Charente-Maritime en ce qui concerne l'eau,

comme le constate le bureau d'études qui travaille sur le premier projet. Celle qui sauve le bassin ostréicole qui manque cruellement d'apport d'eau douce en été depuis que le maïs s'est installé partout. Celle qui sauve la Boutonne malmenée par des étiages sévères à répétition en la mettant sous perfusion. Celle qui permettra de continuer l'irrigation. Avec en prime un pôle de développement touristique. Une Trézence de rêve qui n'a que des avantages. Qui pourrait être contre un tel projet ?

Et puis il y a l'autre Trézence. La Trézence des faits têtus et cruels. Pour la découvrir, il faut se plonger dans un dossier épais, ardu, mal ficelé, avec des imprécisions, des incohérences, des chiffres qui varient sans cesse. Un dossier qui a indisposé les commissaires enquêteurs qui émaillent leur rapport de remarques acerbes.

La réalité c'est, depuis le début et encore, un projet rendu nécessaire par l'irrigation du maïs et destiné avant tout aux irrigants. La réalité c'est un projet compliqué : deux plans d'eau, un adducteur pour réalimenter la Boutonne, un canal qui sert à remplir puis à vider la retenue. Il faut pomper en aveugle pour être sûr de remplir, quitte à délester en cas de fortes précipitations, pomper pour réalimenter la Boutonne, pomper pour éviter que le petit village de Tournay ne se retrouve sous deux mètres cinquante d'eau. Pourvu que ça tienne !

La réalité c'est la certitude d'une hyper eutrophisation, une eau brune favorable aux cyanophycées, de fortes teneurs en pesticides, une faible profondeur, 60 cm de moyenne sur l'année, le risque de botulisme comme à Grand-Lieu en 1995. Quelle pub pour les huîtres de Marennes Oléron ! Pourtant les ostréiculteurs le réclament ce barrage. On leur a fait miroiter 27 millions de mètres cubes d'eau douce pour l'été. On ne leur a pas dit que ce serait un bouillon de culture enrichi de pesticides. Ni qu'on leur prendrait au passage, dans le même temps, 18 millions de mètres cubes sur la Charente, pour irriguer.

Le renforcement de l'irrigation pèse pour 10,9 MF dans la justification économique. L'effet salubrité sur la Boutonne réalimentée 6,3 MF, l'augmentation de la production d'huîtres 6 MF. Ces 6 MF proviennent d'un gain pour l'ostréiculture évalué à 1,5 % de la production annuelle. La commission d'enquête fait remarquer que la variation naturelle du stock atteint 30 % et que les chiffres sur lesquels on s'appuie pour établir cette prévision de 1,5 % varient, eux, de 17 % d'une page à l'autre du dossier ! La réalité c'est, pour l'ensemble du projet, une justification économique laborieuse, basée sur des chiffres contestables, des hypothèses fragiles.

Alors, au final, « ces messieurs de Paris » n'ont pas voulu faire comme si. Le Conseil d'État a donné gain de cause à ceux qui dénoncent depuis le début les insuffisances et les risques du projet tel qu'il est.

Ces messieurs de Charente-Maritime sont très fâchés. Et que fait-on dans ces cas là on accuse, pêle-mêle, les écolos irresponsables et les bureaucrates parisiens. Les tribuns prédisent de grandes catastrophes, suggèrent de passer outre comme au bon vieux temps du pont de l'île de Ré...

Mais les temps changent, les mentalités aussi. On nous adresse des messages : « bravo », « merci d'être là », « les contribuables de Charente-Maritime vous remercient ». Une question nous revient sans cesse lancinante : les messieurs qui ont défendu ce projet ont-ils lu autre chose que le « projet comme si... » sur papier glacé ? Ont-ils cru au projet comme si... ou bien faisaient-ils comme si... ?

Reste à préparer l'avenir, assurer un partage équitable de l'eau en réduisant de façon drastique les surfaces de maïs irrigué. Pour retrouver la qualité de l'eau et des écoulements réguliers il faudra aller vers une agriculture moins agressive et moins polluante, replanter des haies, protéger les cours d'eau par de larges bandes de végétation permanente.

Pour terminer nous aurons une pensée émue pour ceux qui ont quitté leur maison, leur ferme, les lieux de leur enfance, et aussi pour ceux qui sont restés, malgré la menace, l'incertitude.

#### **Pour en savoir plus:**

Sur les pouvoirs autour des enjeux de l'eau : Éric Grugeard « Géopolitique de l'eau dans le Département de la Charente-Maritime » DEA de géographie – Université Paris VIII – Vincennes-Saint-Denis. Du même auteur un article dans la revue Hérodote d'octobre 2003

Sur le dossier Trézence : SOS-Rivières & Environnement, Les Verts 17, Poitou-Charentes Nature

Sur le monde comme si... Françoise Morvan « Le monde comme si... nationalisme et dérive identitaire en Bretagne » Éditions Actes Sud